

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 février 2012 à 18 h 00

AUJOURD'HUI vingt quatre février deux mille douze

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 17 février 2012, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :

Serge GODARD, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Havva ISIK, Simon POURRET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Eric SEVRE, Bruno SLAMA

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

Alain MARTINET à Dominique ADENOT, Alain BARDOT à Djamel IBRAHIM-OUALI, Christine DULAC-ROUGERIE à Christophe BERTUCAT, Olivier BIANCHI à Jacqueline CHAPON, Philippe BOHELAY à Cécile AUDET, Pascal GENET à Isabelle LAVEST, Guy BALLET à Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL à Simon POURRET, Michel FANGET à Christine PERRET, Danièle GUILLAUME à Françoise NOUHEN, Jean-Philippe VALENTIN à Jean-Pierre BRENAS, Louis VIRGOULAY à Eric SEVRE

Excusé(e)s :

Carole COURTIAL, Odile SAUGUES

Absent(e)s :

Secrétaire :

Sandrine CLAVIERES

Madame Fatima CHENNOUF-TERRASSE entre en séance à partir de la question n°2.

Monsieur Alain LAFFONT donne pouvoir à Madame Fatima CHENNOUF-TERRASSE et quitte la séance à partir de la question n°9.

Madame Christine PERRET quitte la séance à partir de la question n°9.

Madame Anne COURTILLÉ quitte la séance à partir de la question n°42.

Madame Patricia AUCOUTURIER et Monsieur Cyril CINEUX quittent la séance à partir de la question n°46.

A partir de la question n°7, Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Dominique ADENOT, Adjoint

Rapport N° 2
CHAMPRATEL - VENTE DE FONCIER À L'OPHIS DU PUY-DE-DÔME

Rapporteur : Monsieur Philippe GORCE

La convention ANRU signée avec l'Etat prévoit, entre autres, la réurbanisation du secteur de Champratel.

Dans ce cadre les promoteurs privés et les bailleurs sociaux ont été sollicités sur la base du Cahier de Prescriptions Architecturales, Urbaines et Environnementales (C.P.A.U.E.) et de la Grille Qualité Environnement du Bâti (grille Q.E.B.).

L'OPHIS a répondu favorablement en proposant de réaliser 3 bâtiments comprenant au total 15 logements locatifs sociaux et 15 logements en accession sociale pour une SHON de 2 542 m² sur un terrain de 3 336 m².

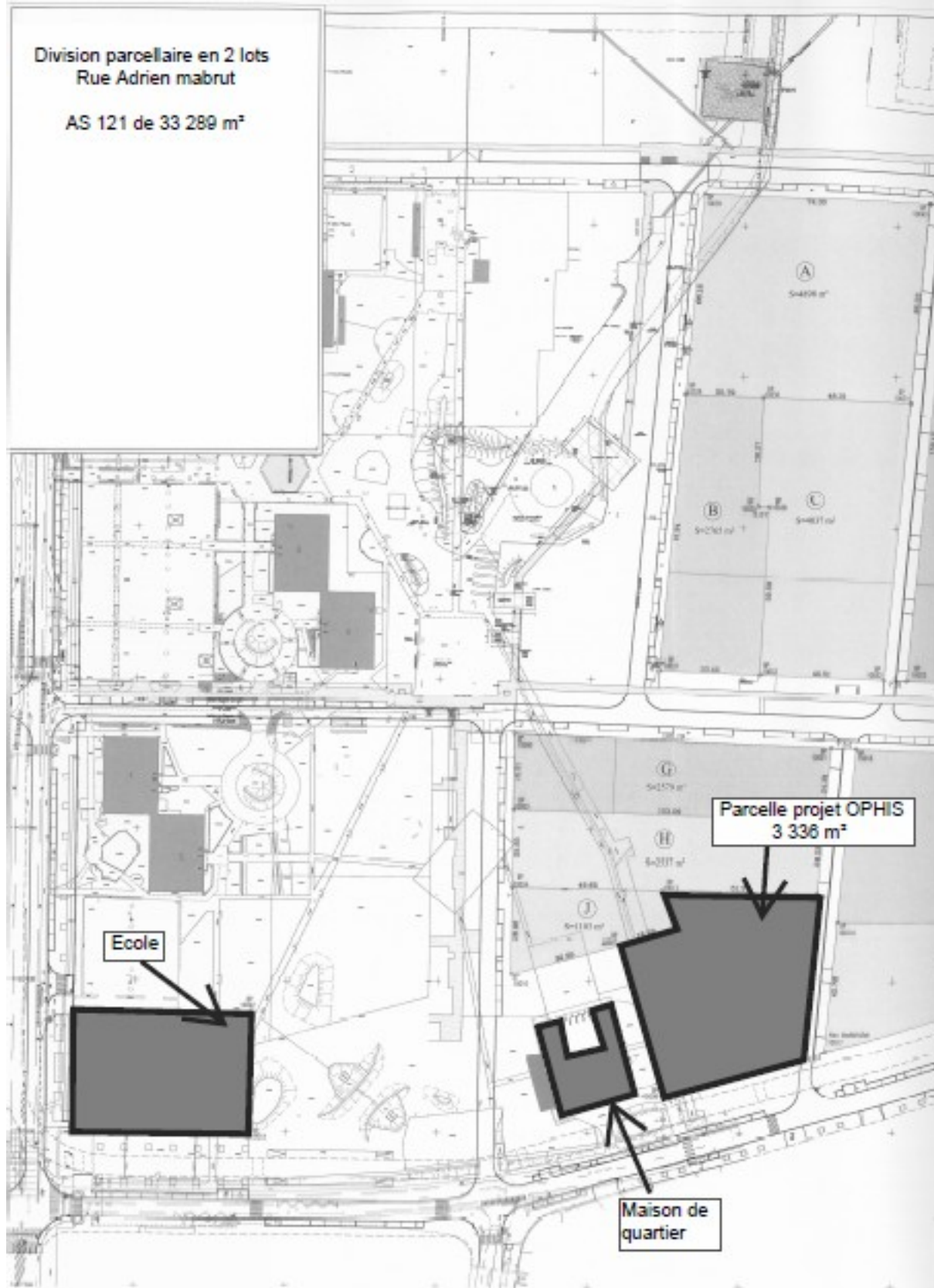
Afin de permettre la mise en œuvre de ce projet en dépit de surcoûts importants de construction dus à nos exigences qualitatives à savoir :

- réalisation des parkings en sous-sol,
- raccordement au réseau de chaleur,
- prise en compte du risque d'inondation,
- respect des règles Qualité Environnement du Bâti (Q.E.B.),
- prise en compte du C.P.A.U.E.(pour le traitement des espaces libres, terrasses, etc..)

il vous est proposé, en accord avec votre commission, de consentir un prix de 70 € le m² de SHON pour le locatif social et 90 € le m² de SHON pour l'accession sociale soit un prix de 203 780 € inférieur à l'estimation des domaines en date du 24 mars 2011 pour 3 336 m² de terrain, issus de la parcelle cadastrée AS n° 121, sachant que deux cours urbaines seront à usage public après aménagement par l'OPHIS.

Division parcellaire en 2 lots
Rue Adrien mabrut

AS 121 de 33 289 m²



DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 29 février 2012

Pour le Maire et par délégation
Le Conseiller Municipal Délégué

Grégory BERNARD